



Motion pour un apaisement du trafic efficace devant les écoles de la Ville de Luxembourg

Le Conseil communal,

considérant,

- que les enfants sont les usagers de la route les plus vulnérables,
- que la plupart des trajets vers l'école et les alentours des écoles de la Ville de Luxembourg sont dangereux,
- que les récents projets d'aménagements de la Ville de Luxembourg près des écoles (p. ex. Gellé, Cessange, Merl ...) n'améliorent pas la situation, en raison d'absence de mesures adéquates,
- que de nombreuses autres villes montrent comment réaliser un apaisement du trafic de qualité (p. ex. Paris, Vienne ...),
- que le guide de l'apaisement de la circulation du ministère de la mobilité développe toutes les mesures nécessaires,

invite le Collège échevinal,

- à proposer au courant des prochains 6 mois au conseil communal pour toute école fondamentale de la Ville de Luxembourg – soit de manière définitive, soit ponctuelle pour tester les mesures proposées:
 - o une modification en zone 30,
 - o un apaisement du trafic efficace à savoir:
 - une piétonisation ou une réduction du volume de trafic motorisé, par des mesures telles que des filtres modaux, des sens uniques ou des interdictions de circulation temporaires (lors des débuts et éventuellement les fins des cours scolaires),
 - des mesures afin que la vitesse 30 soit réellement respectée, par des éléments qui obligent les conducteur.rices à dévier horizontalement (décrochage du gabarit, rétrécissements alternés...) ou verticalement (coussins berlinois, plateaux...),
 - o un aménagement aux alentours des passages piétons rendant l'arrêt et le stationnement impossible,

- o des trottoirs ayant une largeur confortable, afin de garantir le passage de plusieurs personnes sans devoir dévier sur la chaussée,
 - o la présence d'agents municipaux, formés en la matière, aux passages dangereux lors des débuts et fins de cours scolaires,
 - o si cela s'avère nécessaire, des zones « Kiss and go » dans une rue adjacente;
- à intensifier la discussion avec les écoles européennes et privées, les lycées et les autres écoles, ainsi que les instances étatiques afin d'y trouver à ces endroits aussi des solutions allant dans le sens des mesures proposées;
- d'améliorer substantiellement la sensibilisation des parents;
- de présenter ces propositions avant la décision à la commission scolaire et au conseil communal pour discussion.

François Benoy
déi gréng Stad Lëtzebuerg

Conseil communal de la Ville de Luxembourg, 10/06/2024